

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 5 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel TEULIER – Maire.

Présents : BARRAU Milène, BAYE Loïc, BERNARD Jean-Louis, BEX Angélique, FAYRET Jean-Paul, GARDELLE Rémi, GIBERGUES Lucie, GRES Laurent, MIRABEL Anne-Isabelle, ROUX Patrick et TEULIER Daniel.

M. ROUX Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Rénovation bâtiments au Causse-maîtrise d'œuvre

Le résultat de la consultation pour la maîtrise d'œuvre concernant le projet d'aménagement des bâtiments achetés au Causse est le suivant :

- 2 entreprises ont répondu : FILHAM et M. FRANCES
- Une offre avec des honoraires à 10 % du montant des travaux et l'autre à 12%
- Coût estimé à environ 4 000€ si l'étude se fait jusqu'à l'obtention des devis par les entreprises devant réaliser les travaux.

Considérant qu'il manque des pièces justificatives sur un des dossiers déposés par les architectes, le conseil municipal ne peut pas retenir l'un d'eux aujourd'hui et le fera à la prochaine réunion.

Travaux fibre :

La société qui a installé le réseau de la fibre sur la commune demande de valider les travaux.

Plusieurs problèmes sont signalés :

- Câble entre branches d'un arbre mort sur la route du Puech.
- Câble au sol route du Cabanou.
- 2 poteaux cassés sur la RD 48

Voirie :

Le conseil municipal est informé du départ de Pierre VIVEN, technicien de Ouest Aveyron Communauté en charge des travaux de voirie sur le territoire.

Un projet de retransférer la compétence voirie aux communes est prévu pour 2023.

Les travaux du carrefour entre la RD48 et la route de Loubatière ne sont pas prévus dans les travaux de voirie habituels.

PLUi

Une réunion en mairie avec Anaïs OLIVIER de la communauté de communes et des élus a permis de faire le point sur les projets des particuliers qu'il faudrait intégrer dans le PLUi : changement de destinations de bâtiments, constructions de dépendances et projets divers.

Les terrains constructibles seront situés au Causse.

Plusieurs informations sont données au conseil municipal :

- Le système d'alarme incendie de la salle des fêtes a été remplacé par la société CHRONOFEU. Pour rappel, cette installation n'était plus aux normes et un boîtier était cassé.
- Le problème du chien errant et courant après les voitures, dans le bourg, n'est pas résolu même si son propriétaire a été informé.
- Les volets de la mairie seront repeints par M. BELMON après les congés d'été. Voir pour mettre des attaches aux volets de la salle de réunion.
- Du retard dans le remplacement des luminaires du Bourg et du Mas d'Albagnac qui est dû à des problèmes de livraison.
- Le projet d'aménagement du terrain acheté à la famille FROMENT sera présenté jeudi 7 juillet par Aveyron Ingénierie.
- Un autre devis a été demandé pour les travaux de bordures sur la station d'épuration.
- Une enquête sur le Plan Alimentaire Territorial-PAT- est en ligne sur le site internet de la communauté de communes.
- Pour rappel, l'élagage sous les lignes téléphoniques est à la charge des propriétaires des arbres. Voir si la commune le prend à sa charge quand le propriétaire ne le fait pas.
- A noter qu'un chemin situé entre le Mas de Roumec et le Roucas n'a pas été élagué depuis plusieurs années. M. ANDRIEU doit le débroussailler en fin d'été.
- La coupe des arbres sur le terrain acheté au-dessus du cimetière a débuté. Le bois coupé a été enlevé et il reste les branchages. Faut-il aplanir une largeur de terrain derrière le mur du cimetière pour faciliter l'entretien de cette parcelle.
- Repas des élus prévu le dimanche 16 octobre 2022 avec plantation d'un arbre dans le nouveau terrain communal.
- Litige sur le bruit fait par les cloches accrochées sous le cou des vaches. Voir les textes en vigueur.
- Epaves de voitures sur le domaine privé. Se renseigner sur leur légalité.

Le Maire,
Daniel TEULIER



Le secrétaire de séance,
Patrick ROUX

